

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Délage, présidée par Monsieur le Maire Raymond Morin et tenue le 4 juin 2019, à 19h30, à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Délage.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Raymond Morin, Maire
- Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1
- Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
- Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
- Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

EST AUSSI PRÉSENTE : Madame Sandra Bélisle, Directrice générale et secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION 2019-06-CMD10131

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Raymond Morin, la séance est ouverte à 19h30.

D'OUVRIR la séance du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-06-CMD10132

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et résolu par le conseil municipal de Délage :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout des éléments suivants;

- 4.12 Demande de médiation-MAMOT.
- 4.13 Lettre de félicitations-Colette Archambault.
- 9.5 Mandat à une firme d'ingénieur, réparation suite aux inondations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-06-CMD10133

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019 AVEC LA MODIFICATION SUIVANTE, SOIT L'AJOUT DU TITRE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019, plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance ordinaire, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, et résolu par le conseil municipal de Délage;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-06-CMD10134

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MAI 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2019, plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance ordinaire, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, et résolu par le conseil municipal de Délégation;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2019, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-06-CMD10135

ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés au 31 mai 2019 totalise 343,778.26 \$

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Madame la conseillère Michelle Briand, et appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, et résolu par le Conseil municipal de Délégation :

D'ADOPTER la liste des déboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-06-CMD10136

TRANSFERT À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ, NON AFFECTÉ, AU GRAND LIVRE (GL) POSTE BUDGÉTAIRE 03 31 000 000– ACQUISITION DE TERRAINS

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a autorisé l'acquisition de terrains appartenant à Hydro-Québec pour la somme de 25 043\$ excluant les taxes par sa résolution 2019-05-CMD-10124

CONSIDÉRANT que ladite somme n'était pas prévue au budget régulier de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu;

QUE ce conseil autorise le transfert de la somme de 25 043 \$ à même le surplus accumulé, non affecté, au poste budgétaire GL 03 31000 000 (Acquisition de terrains).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-06-CMD10137

ÉTABLISSEMENT DES ADULTES (CSHBO) – DEMANDE DE BOURSES POUR LES ÉLÈVES

CONSIDÉRANT la demande de bourses pour les élèves de l'établissement des adultes (CSHBO) résidant dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Charlebois appuyée par Madame la conseillère Michelle Briand, et résolue d'octroyer trois bourses de 100.00 \$ chacune à l'établissement des adultes (CSHBO);

QUE Monsieur Raymond Morin ou Madame la conseillère Louise Charlebois participera à la remise des bourses à la soirée de fin d'année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-06-CMD10138

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA COURSE DE COWBOY EXTRÊME

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour la course de cowboy extrême qui aura lieu le 13 octobre prochain dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT le succès de cette activité et la forte demande pour une troisième année;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par le conseiller Michel Guy, et résolu par le conseil municipal de Délégation d'autoriser la commandite pour un montant de 300.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sandra Bélisle, dépose l'état des recettes et dépenses au 31 mai 2019

RÉSOLUTION 2019-06-CMD10139

LES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 3 octobre 2019 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province du Québec;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Michelle Briand et appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu;

QUE l'état des recettes et dépenses soit et est approuvé par le conseil et que la Directrice générale, secrétaire-trésorière prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté de la

Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG), tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-06-CMD10140

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE OU À UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ À ENCHÉRIR POUR L'ACQUISITION DE CERTAINS IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Délégation peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du code municipal;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 2019-06-CMD10139.

CONSIDÉRANT QUE ce conseil croit opportun d'autoriser la Directrice générale, Secrétaire-Trésorière ou le maire à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyer par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu;

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la Directrice générale, secrétaire-Trésorière ou le maire à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-06-CMD10141

RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX – AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUMISSIONS.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire le réaménagement des locaux pour l'ajout de nouveau bureau et pour optimiser l'espace;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Charlebois, et appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau d'autoriser la Directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Sandra Bélisle, à procéder à un appel d'offres par invitation locaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-06-CMD10142

CAMÉRA WEB ASSEMBLÉE-AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUMISSIONS.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire l'achat et l'installation de caméra web pour les assemblées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau et appuyé par la conseillère Michelle Briand, d'autoriser la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Sandra Bélisle à procéder à des demandes de soumissions pour des caméras web.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-06-CMD10143

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR ACTE NOTARIÉ – IMMEUBLE 4 558 896.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est portée acquéreur de l'immeuble 4 558 896 lors de la vente pour taxes tenues le 6 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, et appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy d'autoriser le maire et la Directrice générale et secrétaire-trésorière à la signature de tous les documents nécessaires devant Me Joanne Lachapelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-06-CMD-10144

COMITÉS ET TÂCHES DES CONSEILLERS 2019-2021

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'attribuer les tâches et responsabilités des conseillers en lien avec les différents comités de travail et leurs intérêts;

CONSIDÉRANT la liste suivante des comités de travail et des tâches selon les intérêts de chacun :

Administration et finance

Président : Gilles Jolivette

Membres : Louise Charlebois

Fonctionnaire : Sandra Bélisle

- Finance/budget
- Assurance
- Code d'éthique et de déontologie des élus et des employés.
- Appels d'offres et contrats – Politique de gestion contractuelle.
- Informatique- publicité.
- Ressources humaines (échelles salariales, évaluations, tolérance zéro) :
Michelle Briand.

Sécurité publique

Président : Gilles Jolivette

Membres : Michel Guy

Fonctionnaire : Michel Paul

- Incendie et police.
- Sécurité civile.

Réseau routier/Transport

Président : Denis Brazeau

Membres : Jean-Pierre Morin, Gilles Jolivette

Fonctionnaire : Normand Lefebvre

- Travaux publics.
- Voirie.
- Programmation des travaux à exécuter pour les subventions.
- Déneigement.
- Régie intermunicipale de l'aéroport (RIAM) : Michel Guy et Louise Charlebois (substitut).

Aménagement/Environnement/Hygiènes du milieu/Urbanisme

Président : Denis Brazeau

Membres : Jean-Pierre Morin, Michel Guy

Fonctionnaire : Mikaël Zayani

- Eaux usées (fosses septiques)
- Matières résiduelles (déchets, recyclage, compost, matériaux secs)
- Gestion des lacs et des cours d'eau
- Associations de lac
- Regroupement pour la protection de l'eau :
- Règlement de contrôle intérimaire RCI 2009-206 protection des rives et du littoral
- Schéma d'aménagement
- Règlement d'urbanisme : zonage, lotissement, construction
- Comité consultatif en urbanisme (CCU) (dérogations mineures) : Denis Brazeau et Jean-Pierre Morin.
- CPTAQ.
- Ensemencement des lacs.

Santé et Bien-être

Présidente : Michelle Briand

Membres du conseil : Michelle Briand Fonctionnaire : Sandra Bélisle

- Politique familiale et des aînés : conseil et comité de développement
- Carrefour action municipale famille.
- Responsable des questions familiales et des aînés.
- Qualité de vie des citoyens.
- communication.

Culture, développement, Loisirs et Tourisme

Président : Michelle Briand

Membres : Louise Charlebois

Fonctionnaire : Sandra Bélisle

- Relais d'information touristique
- Parc régional
- Piste cyclable
- Patinoire/descentes de bateau.
- Parc/terrain de jeux.
- Bibliothèque.
- Comité technique en loisirs : Denis Brazeau.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposée par Madame la conseillère Michelle Briand et appuyée par Madame la conseillère Louise Charlebois et résolu;

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

QUE ce Conseil accepte la composition des comités de travail et des tâches telles que décrites dans le préambule.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-06-CMD-10145
DEMANDE DE MÉDIATION – MAMOT

CONSIDÉRANT QUE la médiation consiste, pour les municipalités aux prises avec un différend, à négocier ensemble une solution satisfaisante, pour arriver à une entente;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Madame la conseillère Michelle Briand, et appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois de demander au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'intervenir avec l'aide d'un médiateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-06-CMD-10146
LETTRÉ DE FÉLICITATION – MADAME COLETTE ARCHAMBAULT

CONSIDÉRANT QUE plusieurs bibliothèques de la région se sont distinguées lors de la dernière assemblée générale annuelle du réseau Biblio Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque JR L'Heureux qui dessert la population de Maniwaki, de Déléage et d'Egan-Sud a également été élue lauréate 2018 par le réseau Biblio Outaouais comme bibliothèque de l'année;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Madame la conseillère Louise Charlebois et appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, et résolu de faire parvenir à Madame Collette Archambault une lettre de félicitations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-06-CMD10147
RÉPARATION DU CAMION DODGE RAM 2012 - AUTORISER LE PAIEMENT DE LA FACTURE N° 353585 AU MONTANT DE 5,877.51\$ INCLUANTS LES TAXES

CONSIDÉRANT la nécessité de réparer le camion;

CONSIDÉRANT la demande du conseil à l'effet que le paiement de ladite facture soit entériné en séance du conseil même si ladite facture fait partie de la liste des déboursées;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin s'oppose au paiement de ladite facture;

Monsieur Raymond Morin, maire demande le vote :

S'oppose :	Conseillère : Michelle Briand
	Conseillers : Denis Brazeau et Jean-Pierre Morin
En faveur :	Conseillère : Louise Charlebois
	Conseillers : Michel Guy et Gilles Jolivette

Exceptionnellement, le maire se prévaut de son droit de véto, en faveur,

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, et appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, de payer la facture N° 353585 au montant de 5 877,51 incluant les taxes;

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-06-CMD10148

DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC (MTQ) – REFAIRE L'ASPHALTE ET L'ACCOTEMENT SUR LA ROUTE 107 MANIWAKI/STE-THÉRÈSE

CONSIDÉRANT QUE la détérioration du chemin Déléage/ Ste-Thérèse, rend la circulation des véhicules dangereux et non sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon de route appartient au ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy et appuyer par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette de procéder à une demande auprès du MTQ de refaire l'asphalte à partir du pont de Maniwaki vers la municipalité de Déléage jusqu'à la limite de celle-ci sur le chemin Ste-Thérèse-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-06-CMD10149

DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC (MTQ) – PRIORISER LA MUNICIPALITÉ POUR LA LIVRAISON DE L'ASPHALTE RECYCLÉ

CONSIDÉRANT QUE le MTQ doit se départir de son asphalte recyclé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette de faire une demande auprès du MTQ pour prioriser la Municipalité de Déléage dans la livraison de l'asphalte recyclé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-06-CMD10150

DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC (MTQ) – RÉPARER LE BOUT DE CHEMIN CAHOTEUX, DANS LA COURBE EN FACE DE LA RUE ÉVELYNE.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constaté l'état de détérioration du chemin situé dans la courbe en face de la rue Évelyne;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon de route appartient au MTQ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, de demander au MTQ de faire les travaux nécessaires pour sécuriser la chaussée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-06-CMD10151

REQUÊTE DE LA PART D'UN CITOYEN POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 354-47 PORTANT SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE FERMETTE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une lettre d'un citoyen demandant à ce que le conseil se penche sur le règlement 354-47 portant sur l'établissement d'une fermette afin d'apporter certaines modifications;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tient à cœur de permettre les bons usages aux bons endroits;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois et résolu;

QUE ce conseil demande au comité d'urbanisme d'analyser le règlement 354-47 portant sur l'établissement d'une fermette afin de s'assurer que ledit règlement soit représentatif des besoins de nos citoyens, en conformité avec le schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de la vallée de la Gatineau (MRCVG) et avec les lois provinciales;

QUE le comité d'urbanisme remettre un rapport d'analyse ou une recommandation de modification au conseil municipal, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-06-CMD10152

EMBAUCHE DE MONSIEUR STÉPHANE RIVEST À TITRE D'INSPECTEUR-ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit pourvoir au poste d'inspecteur-adjoint;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un affichage interne conformément à l'article 21.02 de la convention collective;

- CONSIDÉRANT QUE** l'employé de voirie, monsieur Stéphane Rivest a manifesté de l'intérêt pour ledit poste;
- EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Madame la conseillère Michelle Briand et appuyé par Monsieur le conseiller Gille Jolivette et résolu;
- QUE** ce conseil autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder officiellement à l'embauche de monsieur Stéphane Rivest à titre d'inspecteur-adjoint avec une probation de soixante jours;
- QUE** l'article 21.05 de la convention collective, référant à l'échelle salariale, soit respectée, et ce, rétroactivement en date du 6 mai 2019;
- QUE** ce conseil autorise l'adhésion de Stéphane Rivest à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au coût de 230 \$ avant les taxes;
- QUE** ce conseil autorise trois formations cet automne devant avoir lieu à Gatineau dont la Municipalité défraiera le coût des formations, conditionnellement à la réussite desdites formations. Il est entendu avec l'employé qu'il devra rembourser à la Municipalité le coût des formations dans les conditions suivantes, à savoir s'il ne réussit pas les formations, s'il décide de démissionner de son poste d'inspecteur adjoint, s'il ne réussit pas sa période de probation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 354-72 POUR LES LOGIS INTERGÉNÉRATIONNELS

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Monsieur Gilles Jolivette, voulant que le règlement # 354-72 portant sur les logis intergénérationnels soit déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement sera remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 354-73 PORTANT SUR LE CHANGEMENT DE ZONAGE P152 – RÉFÉRENCE : USINE EMBOUTEILLAGE D'EAU.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Monsieur Gilles Jolivette, voulant que le règlement # 354-73 portant sur le changement de zonage P152 – référence : l'usage d'industrie légère avec une superficie de 1000m² couverte autorisée : usine d'embouteillage d'eau, soit déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement sera remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

RÉSOLUTION 2019-06-CMD10153

MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEUR POUR LA PRODUCTION D'UN RAPPORT SUR LES GLISSEMENTS TERRAIN ET POUR LES DOMMAGES CAUSÉS AUX RÉSEAUX ROUTIERS SUITE À L'INONDATION DU PRINTEMPS 2019.

- CONSIDÉRANT** les dommages à nos infrastructures routières et au bord de la rivière;

CONSIDÉRANT l'obligation de produire une étude géotechnique et hydraulique par un ingénieur pour les dommages causés par l'inondation du printemps 2019 afin, d'être en mesure de recevoir l'aide financière maximale.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, et résolu que ce conseil autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Sandra Bélisle a mandaté une firme d'ingénieur afin de produire les études nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2019-06-CMD10154

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, et appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, de lever la présente séance ordinaire à 19h55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Je, Raymond Morin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Raymond Morin
Maire

Sandra Bélisle
Directrice générale